

ACTION URGENTE

BANGLADESH. UNE ADOLESCENTE INCARCÉRÉE EN RAISON D'UNE PUBLICATION SUR FACEBOOK A ÉTÉ LIBÉRÉE

Dipti Rani Das, une adolescente appartenant à la minorité hindoue du Bangladesh, a été arrêtée par la police en raison d'une publication sur Facebook le 28 octobre 2020 et enfermée dans un centre pénitentiaire où elle a été détenue pendant 16 mois. Inculpée au titre de la draconienne Loi sur la sécurité numérique de vagues charges d'« atteinte au sentiment religieux » et de « contribution à la dégradation de l'ordre public », elle encourait jusqu'à sept ans d'emprisonnement. Dipti Rani Das s'est vue accorder une libération sous caution le 17 février 2022 et a été libérée le 15 mars.

Aucune action complémentaire n'est requise. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

Le 17 février 2022, la Haute cour du Bangladesh a accordé à **Dipti Rani Das** une libération sous caution après qu'elle eut passé 16 mois dans un centre pénitentiaire à Rajshahi, dans un district du nord du Bangladesh. Sa demande de liberté sous caution avait précédemment été rejetée à trois reprises par une juridiction inférieure après son arrestation. Elle a été libérée le 15 mars 2022.

Dipti Rani Das avait 17 ans lorsqu'elle a été arrêtée le 28 octobre 2020 au titre de la draconienne Loi sur la sécurité numérique pour de vagues charges d'« atteinte au sentiment religieux » et de « contribution à la dégradation de l'ordre public », pour avoir publié sur Facebook la photo d'une femme tenant un Coran – livre sacré pour les musulmans – entre les cuisses. Les restrictions au droit à la liberté d'expression doivent être expressément prévues par la loi, et s'avérer strictement nécessaires et proportionnées à un but légitime. La protection des convictions religieuses n'est pas un motif recevable pour restreindre le droit à la liberté d'expression, et interdire les manifestations de manque de respect à l'égard d'une religion est incompatible avec le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel le Bangladesh est partie.

À la suite de sa libération, Dipti Rani Das a adressé ce message à ceux qui l'ont soutenue : « Un grand merci à tous d'avoir été à mes côtés. »

NOM ET PRONOM À UTILISER : Dipti Rani Das (elle)

CECI EST LA DEUXIÈME ET DERNIÈRE MISE À JOUR DE L'AU 120/21

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa13/5039/2021/fr/>

AMNESTY
INTERNATIONAL

